



ACTU DU PRESIDENT

LA LETTRE DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNC

president.national@unc.fr

N°87 - DÉCEMBRE 2023



Le mot du président national

Chers présidents, chères présidentes,

je souhaite évoquer ce mois-ci un sujet qui soulève de plus en plus d'interrogations au sein de certaines fédérations départementales et associations locales : le délivrance de reçus fiscaux. Le sujet n'est pas neuf. Régulièrement, *UNC-Infos*, la lettre du directeur, a abordé cette question et elle a fait l'objet d'un point d'information à la dernière assemblée générale de mai dernier par le conseiller juridique du siège.

Rappelons ici les données de l'équation. Si l'UNC est une association reconnue d'utilité publique (ARUP) depuis 1920, elle ne peut délivrer des reçus fiscaux au titre des dons qui lui seraient versés, et encore moins au titre des cotisations payées par les adhérents. Il nous reste donc la procédure du rescrit fiscal, dont le résultat aléatoire en dissuade plus d'un. Pour pouvoir émettre un reçu, il faudrait que l'UNC soit considérée comme une association d'intérêt général, ce qui est une notion qui relève du ministère des Finances au titre du code général des impôts, alors que c'est le ministère de l'Intérieur qui délivre le label « d'utilité publique ». Or, et bien que cela puisse être jugé contradictoire, l'UNC, comme toutes les associations d'anciens combattants, se voit dénier le caractère d'intérêt général au motif qu'elle fonctionne au profit exclusif de ses membres.

Le siège n'est pas resté les bras ballants face à ce hiatus et a, à de nombreuses reprises, adressé des courriers à l'administration fiscale à ce sujet, avec toujours en retour un refus net, alors que nous développons depuis de nombreuses années nombre d'actions qui ne bénéficient pas qu'à nos membres, que ce soit au profit de la jeunesse avec nos cadets, des scolaires dans le cadre du travail de mémoire, des blessés... Une correspondance a d'ailleurs été adressée aux cabinets ministériels en décembre 2022 pour appeler l'attention des politiques sur cette iniquité. Nous attendons la réponse... Quant à la voie parlementaire, elle semble hasardeuse. Parallèlement, certaines fédérations départementales voire associations locales ont obtenu un agrément de leurs directions départementales des finances publiques, au titre peut-être d'une tolérance locale, néanmoins en complet désaccord avec la politique générale de leur administration.

Il convient donc maintenant d'avancer pour sortir de cette impasse et répondre à la juste interrogation de nos associations. Le siège a organisé il y a quelques jours une réunion en visioconférence avec des administrateurs et des présidents de fédération au fait de ces questions fiscales. Il en ressort deux pistes que nous allons rapidement explorer afin de déboucher sur des mesures concrètes : soit modifier l'article 1^{er} de nos statuts afin de mettre en exergue le caractère d'intérêt général de nos actions, soit créer un fonds de dotation de l'UNC, à l'instar de ce qui a été fait pour le Bleuet de France. C'est un organisme de mécénat, destiné à collecter des dons pour aider un autre organisme, à but non lucratif, à réaliser une œuvre ou, et c'est là l'esprit recherché, une mission d'intérêt général. Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Vous le voyez, le siège national est déterminé à se donner les moyens d'offrir à nos fédérations et associations des outils pour enfin attirer des donateurs qui, il faut également l'espérer, nous permettront de développer de surcroît de nombreuses activités au profit de notre rayonnement.

Avant de conclure, je vous rappelle que vont se dérouler en début d'année prochaine les élections paritaires des conseils départementaux pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation. N'oubliez pas de proposer vos candidats aux différentes commissions en étant attentif à la nouvelle répartition des catégories de ressortissants, afin d'y assurer la pleine et juste place de notre UNC et pour y faire entendre notre voix !

Il me reste à vous souhaiter un joyeux Noël en famille et de belles fêtes de fin d'année pour aborder avec enthousiasme et détermination 2024 ! J'y ajoute une pensée confraternelle pour nos aînés et nos jeunes camarades qui, en métropole, outre-mer et en opération, veillent sur nous.

Hervé Longuet - Président national

Actualité du président national

Convention avec le Foyer de l'INI



Le 23 novembre a été signée une convention entre l'UNC et l'Association du foyer de l'Institution nationale des Invalides (INI), représentée par son président, le médecin général inspecteur (2S) Jack Dorol, en présence de Robert Gauthier, vice-président de l'association et membre de l'UNC.

Le Foyer de l'INI est une association loi 1901, fondée en 1925 et reconnue d'utilité publique le 27 avril 1927. Située au cœur des bâtiments de l'INI, elle a pour but d'améliorer la situation morale et matérielle des pensionnaires et des hospitalisés. Son activité s'organise autour d'une salle bar - boutique, ouverte 7/7, véritable "lieu de vie" de l'établissement qui permet à tous les pensionnaires et patients de partager un moment de convivialité entre eux ou avec leurs proches.

Cette convention, qui se matérialise par une subvention annuelle de 1 000 €, concrétise le soutien de l'UNC aux pensionnaires et aux hospitalisés de l'INI, en toute cohérence avec la priorité que l'UNC a fait de la cause des blessés.

Congrès départemental de l'UNC-59



Invité par le président, Robert Lyoen, le président national a assisté au congrès départemental de la fédération du Nord le 25 novembre, durant lequel s'est tenue également l'assemblée générale statutaire. L'occasion de constater l'énergie de cette fédération qui se concrétise, entre autres auprès de la jeunesse, par l'excellente dynamique locale autour des cadets et la relève assurée par les jeunes porte-drapeaux.

Projet de loi de finances 2024

Il vous a été envoyé ces derniers jours à titre d'information la synthèse provisoire des éléments concernant la mission « Anciens combattants, mémoire, liens avec la Nation », contenus dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024. Ce document pour avis émane de Mme Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne, rapporteuse de cette mission au titre de la commission des affaires sociales du Sénat.

Voici les principaux chiffres à retenir :

- **Les crédits demandés** pour la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » **en 2024** s'élèvent à **1,927 milliard (Md) €** en crédits de paiement (CP) contre 1,931 Md€ en loi de finances initiale (LFI) pour 2023.
- **Ces crédits diminuent de 0,21 %** pour 2024, s'ajustant ainsi à la baisse du nombre de bénéficiaires des pensions militaires d'invalidité (PMI) et des prestations octroyées aux anciens combattants, tout en soutenant les actions en faveur des rapatriés, des blessés psychiques de guerre et de la mémoire.
- Les crédits demandés pour le versement des **pensions militaires d'invalidité** s'élèvent à **690,3 millions (M) €** soit une **diminution de 64,5 M€** par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par la baisse tendancielle des bénéficiaires de ces pensions. L'hypothèse retenue par le Gouvernement est celle d'**une diminution du nombre de pensionnés de 152 190 en 2023 à 142 743 en 2024.**
- **Pour l'allocation de reconnaissance du combattant**, il est prévu une enveloppe de **536,4 M€**, en **augmentation de 27 M€** par rapport à la LFI pour 2023. Ainsi, malgré la progression ponctuelle des crédits, **le nombre de bénéficiaires continue de se réduire** en 2024 (- **7,7 %**), l'âge moyen de ces bénéficiaires, tous conflits confondus, étant de 86 ans. **Le nombre d'allocataires** passerait ainsi de **674 220 en 2023 à 622 358 en 2024.**
- Pour 2024, il est prévu que le **point de PMI** soit **porté à 15,65 €, soit une quasi-stabilité par rapport à 2023 (+ 0,1 %)**. [Toutefois, lors de son audition par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 11 octobre dernier, Mme Miralles a indiqué que le point de PMI serait revalorisé de 1,5 % dès le 1^{er} janvier 2024. Cette orientation est en attente de concrétisation. A noter que la secrétaire d'Etat a créé un groupe de travail pour redéfinir le mécanisme d'indexation de la PMI.]
- **La subvention versée à l'ONaCVG** passerait de 60,2 M€ en 2023 à **62,56 M€** en 2024, soit **une progression de 3,9 %**, afin notamment de financer le fonctionnement de deux nouvelles maisons Athos, structures de réhabilitation psychosociale des militaires blessés psychiques.
- Malgré la diminution du nombre d'anciens combattants, **la dotation d'action sociale attribuée à l'ONaCVG** était, dans le PLF initial, **maintenue à hauteur de 25 M€** pour 2024. Le texte transmis au Sénat prévoit une enveloppe rehaussée de 4 M€, soit un montant de 29 millions d'euros pour 2024.

Il reste bien entendu à attendre le vote définitif de ce projet de loi à l'Assemblée nationale à la fin du mois pour connaître les crédits précis inscrits dans la future loi de finances initiale de 2024.

Communication



Le compte LinkedIn du siège national de l'UNC fête ce mois-ci sa première année d'existence ! Il relaie l'actualité de notre association et celle du président national, mais également les publications de comptes institutionnels qui concernent nos domaines d'intérêt.

Force est de constater que le succès est au rendez-vous. A ce jour, 359 personnes le suivent. Il faut noter que la publication du dossier spécial *Drakkar* de *La Voix du Combattant* a été un puissant facteur d'augmentation de sa notoriété. En effet, depuis sa publication fin septembre, ce compte a gagné plus de 75% d'abonnés.

Faites le connaître, connectez-vous pour élargir la communauté de ceux qui nous suivent et relaient la vie de l'UNC !

RETROSPECTIVE

Vendredi 17 novembre

Bureau national (en visioconférence)

Jeudi 23 novembre

Conseil d'administration de l'ONaCVG
Signature de la convention avec l'Association du foyer de
l'Institution nationale des Invalides

Samedi 25 novembre

Congrès départemental de l'UNC-59

Mercredi 29 novembre

Conseil d'administration
du fonds de dotation du Bleuets de France

Mardi 5 décembre

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France
pendant la guerre d'Algérie et les combats
du Maroc et de la Tunisie

Jeudi 21 décembre

Déjeuner avec Mme Peaucelle-Delelis,
ancienne directrice de l'ONaCVG

Lundi 8 janvier

Prise d'armes de rentrée du ministère des Armées

Jeudi 11 janvier

Vœux de l'UNC

Lundi 15 janvier

Colloque sur les forces morales organisé par le centre de
recherche des écoles de Coëtquidan

Samedi 18 novembre

Messe à la mémoire des prisonniers du Vietminh et de tous
les combattants d'Indochine
Assemblée générale de l'UNC-75

Vendredi 24 novembre

Conseil d'administration national

Mardi 28 novembre

Conseil d'administration de la Flamme

Lundi 4 décembre

Réunion du G12

AGENDA

Samedi 16 décembre

Journée d'étude sur la guerre d'Indochine

Vendredi 22 décembre

Déjeuner avec les conseillers mémoire du ministre des
Armées et de la secrétaire d'Etat chargée des Anciens
combattants et de la Mémoire

Mardi 9 janvier

Déjeuner avec l'officier général en charge des blessés auprès
du directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

Vendredi 12 janvier

Entretien avec le directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat
chargée des Anciens combattants et de la Mémoire